

Informations pour la rentrée 2017/2018

à destination des ETUDIANTS EN 2^{ème} ET 3^{ème} ANNEE D'ERGOTHERAPIE

ETUDIANTS EN 2^{ème} ET 3^{ème} ANNEE DE MASSO-KINESITHERAPIE

ETUDIANTS EN 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} ET 5^{ème} ANNEE D'ORTHOPHONIE

ETUDIANTS REDOUBLANTS

Date de la rentrée : Cf votre emploi du temps*

Sauf pour les étudiants en 2^{ème} année d'ergothérapie : le vendredi 1^{er} septembre 2017.

* le lien sera ouvert dès le 28 août 2017 : <http://www.unilim.fr/easescreen/ilfomer/ilfomer-etud.php>

Journées d'accueil et d'intégration des étudiants organisées par l'Université de Limoges :

Jeudi 21 septembre à 15 h 00 : cluéo géant organisé dans la ville de Limoges, qui vous permettra de découvrir certains lieux culturels.

Jeudi 28 septembre : journée d'intégration ouverte à tous les étudiants et à tous les personnels, qui se tiendra à **partir de 11 h 00** au service des sports avec pique-nique/barbecue, démonstrations sportives et festives, tournois sportifs, remise de récompenses, cocktail et animation musicale.

*N'oubliez pas de noter les dates dans vos agendas !
Toutes les informations seront disponibles sur <https://www.unilim.fr/>*

Inscriptions administratives :

Vous devrez vous réinscrire à l'Université de Limoges, **entre le lundi 14 août et le mercredi 23 août 2017**, par une connexion sur le site www.unilim.fr, en suivant le chemin suivant :

connexion sur le site www.unilim.fr, en suivant le chemin suivant :

Admission

- S'inscrire ou se réinscrire
 - Je suis étudiant,
 - ENT
 - Onglet scolarité
 - Inscription/réinscription

Pour ceux qui souhaitent payer les droits d'inscription en 3 fois, **et/ou** qui étaient boursiers de la région en 2016/2017, cette option n'est pas prévue lors de l'inscription par le web. Une fois votre inscription validée, il faudra alors transmettre un mail à ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr, avec pour objet : paiement en 3 fois **et/ou** boursiers de la région en

2016/2017, en indiquant votre numéro d'étudiant. Le service administratif fera le nécessaire et vous indiquera le montant du chèque à établir.

Dans les 48 heures qui suivent la connexion, ou immédiatement après le mail de la scolarité (pour paiement en trois fois), l'ensemble des documents suivants :

1 – un chèque bancaire libellé au nom de Monsieur l'agent comptable de l'Université de Limoges, pour le règlement des frais de scolarité et droits d'inscription, avec au dos les nom, prénom, année d'études et numéro d'étudiant,

2 - la fiche d'accueil 2017/2018 et le formulaire d'engagement étudiant à télécharger, imprimer et compléter en suivant ce lien : <https://www.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/8/2016/06/Fiche-daccueil-et-declaration-sur-lhonneur-primo-entrants-2017-2018.pdf>

3 – UNIQUEMENT pour le paiement en trois fois, un RIB et l'imprimé d'autorisation de prélèvement (à télécharger en ligne et à compléter entièrement, pages 22 et 23 du dossier d'inscription), en suivant ce lien : <https://www.unilim.fr/wp-content/uploads/sites/8/2016/06/Dossier-inscription-universite-limoges-2017-2018.pdf>

4 - IMPERATIVEMENT une attestation de responsabilité civile vous couvrant lors de vos stages (cela doit être précisé à la compagnie d'assurance qui devra l'indiquer en clair) et valable pour l'année universitaire 2017/2018 : du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

5 - UNIQUEMENT pour les étudiants du certificat de capacité d'orthophoniste : pour les boursiers CROUS, la notification d'attribution conditionnelle de bourse pour l'année 2017/2018,

devront être transmis à :

ILFOMER

39H Rue Camille Guérin, 87036 Limoges Cedex
Renseignements au : 05.87.08.08.74

Attention, l'Institut sera fermé du vendredi 14 juillet au mercredi 23 août 2017 inclus !

Les certificats de scolarité seront distribués en septembre.

Les cartes d'étudiant, distribuées en 2016 (quelles que soient la faculté d'origine), seront mises à jour par ce même service en septembre également.

Ne loupez pas les dates de connexion !

Frais de scolarité et droits d'inscription :

Etudiants en ergothérapie OU masso-kinésithérapie :

Les frais de scolarité des étudiants **en formation initiale** hors sécurité sociale s'élèvent à 1560.00 € par an dont droits d'inscription approximatifs de 184.00€ et droits de médecine préventive 5,10€ (tarif 2017/2018).

Les frais de scolarité des étudiants **en formation permanente ou continue*** s'élèvent à :

- pour le diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute : 6000.00 € par an, auxquels il faut ajouter les droits d'inscription de 184.00€ et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2017/2018).

- pour le diplôme d'Etat d'Ergothérapeute : 7500.00 € par an, auxquels il faut ajouter les droits d'inscription de 184.00€ et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2017/2018).

Il vous appartient de contacter la Direction de la Formation Continue (DFC) dès la parution de vos résultats et **au plus tard le 21 juillet 2017**, pour prendre rendez-vous et connaître les modalités spécifiques pour une nouvelle-inscription.

Contact à la DFC : Sophie DELAIDE sophie.delaide@unilim.fr, téléphone : 05 87 50 68 64.

Etudiants en certificat de capacité d'orthophonie :

Les frais de scolarité des étudiants **en formation initiale** hors sécurité sociale s'élèvent à 549,00 € par an et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2017/2018).

Les frais de scolarité des étudiants **en formation permanente ou continue*** s'élèvent à 6000.00 € par an, auxquels il faut ajouter les droits d'inscription de 184.00€ et les droits de médecine préventive de 5.10€ (tarif 2017/2018).

Il vous appartient de contacter la Direction de la Formation Continue (DFC) dès la parution de vos résultats et **au plus tard le 21 juillet 2017**, pour prendre rendez-vous et connaître les modalités spécifiques pour une nouvelle-inscription.

Contact à la DFC : Sophie DELAIDE sophie.delaide@unilim.fr, téléphone : 05 87 50 68 64.

Bourses du Conseil Régional : CF. DEPLIANT JOINT

(ATTENTION LE SITE ET LE LOGICIEL ONT CHANGES PAR RAPPORT A L'AN DERNIER)

Les étudiants inscrits aux diplômes d'Etat de Masseur-kinésithérapeute et d'Ergothérapeute, relèvent, pour les bourses, **du Conseil Régional** de la Nouvelle Aquitaine.

Les demandes devront se faire via le site boursesanitairesociale.fr de la Région Nouvelle-Aquitaine, entre le **16 août et le 16 décembre 2017**.

Ne loupez pas les dates de connexion !

Bourses du CROUS

Les étudiants inscrits au certificat de capacité d'orthophonie, relèvent, pour les bourses, du **CROUS** et doivent déjà avoir fait leur demande entre le 15 janvier et le 31 mai 2017, date de la campagne pour la bourse 2017/2018.

Si cela n'a pas été fait, il vous appartient de le faire dès réception de ce document, et au plus tard avant la rentrée universitaire. En tout état de cause, vous ne pourrez prétendre au statut de boursier à l'inscription, et vous devrez vous acquitter de la totalité de vos droits universitaires.

Pour tout renseignement :

Téléphone : 05.87.08.08.74

Email : ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

Site internet : <http://www.unilim.fr/ilfomer>

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/ilfomer/>

Le 7 juillet 2017

